



DOCUMENT

D'AIDE A LA COMPREHENSION

ET A LA MISE EN ŒUVRE

DES

PROGRAMMES D'EPS DES LYCEES

GENERAUX ET TECHNOLOGIQUES

LES PROGRAMMES D'EPS DES LYCEES GENERAUX ET TECHNOLOGIQUES

Les Textes :

- ☞ **L'organisation de l'EPS pour les trois voies du lycée (voie générale, voie technologique et voie professionnelle)** : orientations générales in BO n° 6 du 31 Août 2000 (volume 3).
- ☞ **Les programmes d'EPS pour les classes de 2° des lycées généraux et technologiques** : BO n° 6 du 31 Août 2000 (volume 3).
- ☞ *Les dispositions de l'arrêté du 14 mars 1986 relatives à l'enseignement de l'EPS dans le cycle terminal des séries générales et technologiques sont supprimées*
- ☞ *L'arrêté du 9 août 2000 fixant le programme des enseignement d'EPS en classes de 1^{ère} est abrogé (BO Hors série n° 7 du 31/08/2000, volume 4.*
- ☞ **Les programmes d'EPS dans le cycle terminal des séries générales et technologiques** : BO n° 5 du 31 Août 2000.
- ☞ Les textes précisant le programmes dans les lycées professionnels sont à paraître courant 2002.
- ☞ Les textes réorganisant les épreuves d'examens du baccalauréat à compter de la session 2003 sont à paraître au cours du premier trimestre 2002.
- ☞ Les documents d'accompagnement consultables sur le site du CNDP

- ☞ Les textes d'orientation fixent pour tous les lycées le cadre de l'enseignement de l'EPS.
- ☞ Ils précisent les finalités et les objectifs généraux de l'EPS, ainsi que la nature des acquisitions attendues, en terme de connaissances et de compétences.
- ☞ Ils précisent l'importance du projet pédagogique de chaque établissement qui par ses choix et ses stratégies va donner un sens particulier et adapté aux programmes.

- ☞ Les documents d'accompagnement n'ont pas de valeur prescriptive. Ils sont destinés à alimenter la réflexion des enseignants et des équipes pédagogiques.

La mise en œuvre :

CLASSES DE SECONDE : rentrée 2000

CLASSES DE PREMIERE : rentrée 2001

CLASSES DE TERMINALE : rentrée 2003

NOUVELLES EPREUVES D'EPS AU BACCALAUREAT : session 2003

CE QUE L'ELEVE APPREND

Composante culturelle

- 1- Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée
- 2- Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux
- 3- Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique
- 4- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
- 5- Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi

Connaissances

- 1- Informations
- 2- Techniques et tactiques
- 3- Connaissances de soi
- 4- Savoir-faire sociaux

Composante méthodologique

- 1- S'engager avec lucidité
- 2- Concevoir des projets d'acquisition ou d'entraînement
- 3- Apprécier les effets de l'activité
- 4- Se confronter aux règles de vie collective

Ensemble commun

VB, BB, HB, FB, rugby, TT, badminton, athlétisme, natation, gym. artistique, gym acrobatique, escalade, CO, judo, lutte, danse.

2 ENSEMBLES

D'APSA

Ensemble complémentaire

(en fonction des choix de l'équipe)
Cirque, développement musculaire, boxe française, aérobique, G.R., relaxation, étirements...

PROGRAMME DES LYCEES ORIENTATIONS GENERALES

FINALITES

Former, par la pratique des APSA, un citoyen cultivé, lucide, responsable, autonome. Un citoyen responsable de la conduite de sa vie corporelle pendant la scolarité et tout au long de sa vie.



OBJECTIFS

ENSEIGNEMENT COMMUN

OPTION FACULTATIVE

ENSEIGNEMENT DE DETERMINATION

ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Accès au
patrimoine
culturel

Développement des
ressources afin de
rechercher, par la
réussite, l'efficacité
dans l'action
individuelle et collective

Acquisition de
compétences et
connaissances nécessaires
à l'entretien de la vie
physique et au
développement de la santé

Engagement dans
une voie de
spécialisation

OBJECTIFS ATTEINTS PAR LA DIVERSITE DES EXPERIENCES CORPORELLES VECUES DANS LES APSA

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS DU PROGRAMME

LES CONNAISSANCES

C'est l'ensemble des éléments acquis en E.P.S.

LES COMPETENCES

- Elles combinent l'ensemble des connaissances
- Elles constituent des savoirs en acte
- Elles sont formulées de manière large pour être spécifiées dans chaque APSA
- Elles sont à identifier à l'issue d'une période suffisamment longue d'apprentissage

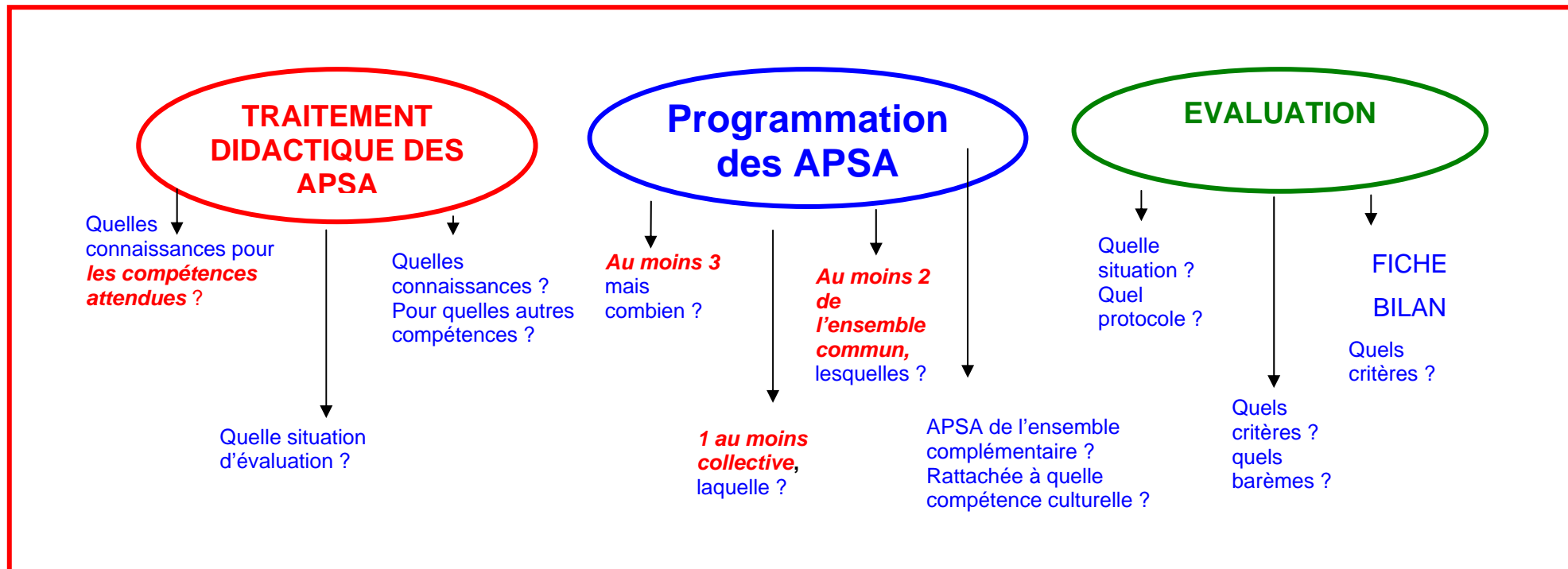
DEUX ENSEMBLES D'APSA

- Ensemble commun
- Ensemble complémentaire

**PROGRAMMES
NATIONAUX**

PROJET E.P.S
Choix collectifs d'équipe

**Spécificités
Caractéristiques Du Lycée**



Quelles connaissances pour les compétences attendues ?

Quelles connaissances ?
Pour quelles autres compétences ?

Quelle situation d'évaluation ?

Au moins 3
mais combien ?

Au moins 2
de l'ensemble commun,
lesquelles ?

1 au moins collective,
laquelle ?

APSA de l'ensemble complémentaire ?
Rattachée à quelle compétence culturelle ?

Quelle situation ?
Quel protocole ?

**FICHE
BILAN**

Quels critères ?

Quels critères ?
quels barèmes ?

EN GRAS : CONTRAINTES DU PROGRAMME

PROJET DE CLASSE
Choix individuels
des contenus d'enseignement prioritaires et des mises en œuvre pédagogiques.

CONTRAINTES DU PROGRAMME

Principes Généraux	Choix des APSA	Evaluation
<p>Dans chaque APSA, on développe les 4 types de connaissances</p> <p>Les 4 compétences de la composante culturelle doivent être abordées au lycée</p> <p>Dans chaque APSA, on développe les 4 compétences de la composante méthodologique</p> <p>Pour chaque APSA, le programme spécifie les compétences attendues</p> <p>Les choix de programmation sont explicités et argumentés</p> <p>La programmation doit permettre la participation maximale des lycéennes</p> <p>Un niveau de connaissances pré-requis est défini pour la fin de 2^{de}</p>	<p>3 APSA au moins, dont 2 au moins de l'ensemble commun</p> <p>Au moins une APSA collective en 2^{de} et en 1^{ère}</p> <p>Si une compétence de la composante culturelle n'est pas sollicitée en 2^{de} elle doit l'être en 1^{ère}</p>	<p>L' évaluation des compétences se réalise de façon globale à partir d'une situation définie par le programme</p> <p>Les compétences attendues au cycle terminal peuvent être de 2 niveaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ le niveau 1 est imposé, ☞ le niveau 2 est défini par l'équipe pédagogique. <p>L'équipe pédagogique définit pour chaque APSA les situations, les critères et les barèmes en tenant compte des différences G-F</p> <p>Pas d'évaluation des connaissances isolée de la compétence globale</p> <p>Le temps d'évaluation ne doit pas empiéter excessivement sur le temps d'enseignement</p> <p>Tendre vers une évaluation organisée dès que possible par deux enseignants Une fiche Bilan accompagne l'élève tout au long de l'année et du cursus lycéen</p>